

Le projet d'école

« **La loi** de programmation et d'orientation pour l'école du [23 avril 2005](#) reprend la loi d'orientation du 10 juillet 1989 et fait obligation à **chaque école** d'élaborer un projet qui définisse les modalités particulières de **mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux** compte tenu des **situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers.** »

« Le projet d'école présente **un ensemble d'objectifs concrets et réalistes**, un plan **précis et cohérent d'actions articulées** entre elles et dont les effets sont évaluables et évalués. »

« Le projet d'école est aussi **un outil de communication**. Il prévoit les modalités pratiques de relations avec les parents qui participent à sa rédaction. »

Le projet d'école doit fortement **articuler** les actions proprement scolaires et les actions à finalité éducative plus large.

Des constats au diagnostic

- Un recueil de données décrivant la singularité de l'école suscite une analyse attentive de ses points forts et de ses points faibles.
- Cette analyse s'appuie notamment sur :
 - Le bilan du projet d'école précédent ;
 - Les effectifs et la structure pédagogique de l'école ;
 - Les enfants et leurs familles, leurs relations avec l'école ;

Des constats au diagnostic

- L'équipe éducative (enseignants et partenaires sociaux) ;
- Les ressources matérielles ;
- Les résultats aux évaluations (nationales et autres) ;
- Le parcours scolaire et les différentes modalités d'aides ;
- Les rythmes scolaires et la gestion du temps péri scolaire.

Des constats au diagnostic

Le diagnostic consiste à émettre des hypothèses quant aux origines possibles des points faibles sur lesquels on peut agir afin d'envisager des remédiations adaptées. C'est ce diagnostic qui permet de rédiger le projet d'école et d'en fixer les priorités.

Les conditions de réussite

Le projet d'école ne peut se réaliser pleinement que s'il est placé dans son environnement socioculturel et économique, englobant également les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'école et enfin les activités périscolaires et complémentaires de l'école.

Les conditions de réussite

La communauté éducative doit accorder un **intérêt privilégié** à la vie de **l'enfant à l'école et en dehors de l'école** et se préoccuper de construire un véritable cadre éducatif.

A ce titre, le projet d'école doit étudier **les rythmes quotidiens et hebdomadaires, afin de retenir les solutions les plus adaptées,** compte tenu des règlements en vigueur.

Les conditions de réussite

On veillera tout spécialement à ce que le projet d'école soit un instrument de coordination et qu'en conséquence il intègre bien **les évolutions du système éducatif.**

Les priorités

- Une priorité trouve sa raison d'être dans **la hiérarchisation des difficultés répertoriées** (résultats aux évaluations nationales en tout premier lieu). Elle se définit en regard du socle commun et vise toujours l'amélioration des résultats des élèves.

Les priorités

- En ce sens, deux priorités sont au cœur du projet d'école. Celles-ci doivent obligatoirement cibler :
 - **un domaine en français**
ex : Développer les compétences en lecture.
 - **un domaine ou un item récurrent en mathématiques**
 - ex : Apprendre à résoudre des problèmes.
 - Une troisième priorité visant une autre compétence du socle commun peut être envisagée :

Les objectifs

Chaque priorité correspond à un objectif général qui mérite d'être **décliné en divers sous-objectifs d'apprentissages.**

Les actions

- Pour être atteint, un objectif requiert la mise en œuvre et **la contribution d'actions diverses** pouvant être initiées à différents niveaux. Par exemple :
 - activité singulière dans la classe ;
 - dispositif et organisation des enseignements ;
 - échanges inter-classes, inter-degrés ;
 - production d'outils pédagogiques collectifs ;
 - acquisition de ressources matérielles ;
 - association des parents d'élèves ;
 - partenariat et interventions extérieures.

La cohérence et la cohésion

La **cohérence et la cohésion** des actions engagées au niveau d'une classe, d'un cycle, d'une école ou d'un groupe scolaire garantissent la réussite de l'entreprise de l'équipe éducative.

Des exemples d'actions

- Développer la lecture oralisée dans chaque classe avec théâtralisation **régulière** de dialogues extraits des textes littéraires rencontrés.
- Organiser des tournois **mensuels** de jeux de calcul interclasses.
- Proposer **chaque vendredi** des activités de production d'énoncés de problèmes à soumettre à ses pairs.
- Réaliser à **chaque fin de période**, une exposition des œuvres étudiées et des créations réalisées dans chaque classe autour d'un grand thème fédérateur.

Les différents volets

Il s'agit ici d'incontournables dans la mesure où ces aspects influencent notablement, dans un sens ou dans l'autre, la réussite des apprenants dans leur double statut d'enfant et d'élève. Aussi des actions méritent-elles d'être promues dans les domaines suivants :

- **Organisation des aides** (sur et hors temps scolaire) ;
- Continuité et progression des apprentissages
- Relations école et familles.

Autres volets

- D'autres dimensions s'inscrivant dans la réflexion de l'équipe éducative peuvent éventuellement déboucher sur des actions particulières, notamment dans les domaines suivants :
 - Rythmes scolaires et organisation du temps périscolaire ;
 - Volet santé ;
 - Volet culturel.

Le dispositif d'évaluation du projet

- Celui-ci doit faire partie intégrante du projet pour ce qui est de l'**évaluation interne des actions** proprement scolaires et des actions à finalité éducative.
- C'est pourquoi les indicateurs retenus dans la phase d'analyse des besoins doivent être choisis de façon à permettre une évaluation à court et à moyen terme.

Le dispositif d'évaluation du projet

Afin que cette évaluation ne s'appuie pas exclusivement sur des éléments subjectifs (amélioration du vécu, meilleurs rapports avec l'extérieur...), **des indicateurs quantifiés** permettant de suivre réellement pour chaque objectif retenu les progrès accomplis sont indispensables. Le suivi des cohortes d'élèves jusqu'à l'entrée au collège et au-delà constitue un indicateur important du taux de réussite des élèves.

Le dispositif d'évaluation du projet

- **Les résultats des évaluations nationales, académiques et locales** doivent fournir aux équipes pédagogiques des éléments d'analyse et de réflexion pour **réguler l'action pédagogique** conduite auprès des élèves. Les équipes pédagogiques doivent enfin se doter **d'outils d'évaluation propres** pour adapter le projet en cours de réalisation.

La formation continue

- Le projet d'école révèle **les besoins en formation continue des équipes pédagogiques**. Il en sera tenu compte lors de l'élaboration des plans de formation. Stages d'école, stages de groupement d'écoles, stages de circonscription ont démontré leur efficacité : répondant à un besoin exprimé, adaptés au terrain, reposant sur **une réelle motivation avec un réinvestissement immédiat au bénéfice des élèves**, ils devront prendre une place importante dans le dispositif de formation.

Les références

- <http://18b-gouttedor.scola.ac-paris.fr>
- <http://www.ien-argenteuil-nord.ac-versailles.fr>
- <http://www.ia94.ac-creteil.fr/>

Merci

- Equipe de circonscription

Un regard sur les Outre-Mer

- Centre d'information, formation, recherche et développement pour les originaires d'outre-mer(**CIFORDOM**)
- Altérité
 - Un dessin de format 30X40cm : La vie quotidienne, la flore, la faune
 - Une réflexion de deux pages : la différence

- Du 3 octobre 2012 au 31 mars 2013
- cifordom@club-internet.fr ou
- Association CIFORDOM, 4 rue de la Division
Leclerc BP 30 91300 Massy CEDEX